



Remboursement cours de musique

Par **cailler**, le **22/03/2010** à **21:28**

Bonjour,

Nous avons inscrit notre enfant pour apprendre la guitare auprès du STUDIO JEUNESE, nous avons réglés les 10 premières séances soit 10 x 30 €.

Notre enfant s'est vue dispensé une seule séance.

STUDIO JEUNESE nous contacté en nous informant de difficultés passagère, les cours seraient de nouveaux dispensés.

Nous venons de recevoir un mail nous stipulant que la société était en dépôt de bilan, et que celle ci attendait la nomination du liquidateur judiciaire qui sera nommé prochainement par le Tribunal de Commerce.

Quel sont les recours possibles pour recouvrir nos 270 €.

Dans l'espoir d'une réponse.

Cordialement.

Par **LeKingDu51**, le **24/03/2010** à **01:56**

Bonjour,

Il vous faut suivre la procédure de près et guetter le jugement d'ouverture de la liquidation pour obtenir le nom et les coordonnées du liquidateur judiciaire.

Vous aurez alors un délai de deux mois à compter du jugement d'ouverture pour faire connaître votre créance au liquidateur.

Je vous recommande d'agir dans les meilleurs délais si vous souhaitez récupérer votre argent.

Malheureusement, vous serez en concurrence avec les autres créanciers et tout dépendra des fonds restants.

Cdt